

Quels résultats pour l'USM ?

L'USM est à l'origine de la création :

De la Caisse Autonome des Retraites (CAR)
De la Caisse de Compensation des services Sociaux (CCSS)
Du Tribunal du Travail
Du Droit à la Convention Collective

Elle a été le maître d'œuvre de la Convention Collective Nationale et de ses avenants depuis 1945, instituant et organisant les jours fériés et leurs conditions de paiement, les délégués du personnel, le paiement des heures supplémentaires, les congés supplémentaires pour les mères de famille salariées, le régime de retraite complémentaire, ...

La Convention Collective Nationale a également instauré le fonds social, le congé de formation ouvrière, le congé sans solde pour élever un enfant malade, l'indemnisation du chômage partiel, l'indemnisation complémentaire du congé maternité, la caisse de garantie de créances des salaires, la mensualisation, le complément de salaire en cas de maladie ou d'accident, les congés pour événements personnels, l'indemnité de départ à la retraite, le congé de rentrée scolaire...

D'autres résultats importants sont à mettre à l'actif des salariés suite à des actions et des manifestations de grande ampleur :

1981

Abrogation de la loi anti-grève

1982

ASSEDIC pour les salariés frontaliers italiens

1994

Maintien du taux de remboursement des médicaments à 80%

De 1994 à 2002

Succès pour le non-paiement de la C.S.G et de la C.R.D.S

De 1999 à 2003

Retrait des projets de loi sur la flexibilité et l'annualisation du temps de travail

Depuis 2002

Blocage des propositions dangereuses sur la réforme des retraites

2004

Respect de la loi sur les salaires concernant le SMIC

Demande d'informations :

Je souhaite recevoir des informations de l'Union des Syndicats de Monaco, concernant l'adhésion au syndicat de ma profession.
Veuillez me les faire parvenir à :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP / Ville : _____

Email : _____

Tél : _____

Profession : _____

Vos coordonnées sont strictement réservées à l'usage interne de l'Union des Syndicats de Monaco.



Union des Syndicats de Monaco
www.usm.mc

Retrouvez toute l'actualité sociale de Monaco

28 Boulevard Rainier III - BP 113
98002 MONACO CEDEX
Tel : 93 30 19 30 - Fax : 93 25 06 73 - usm@usm.mc

MIEUX CONNAITRE L'ORGANISATION SYNDICALE

La solidarité et l'union
font la force du syndicat



[WWW.USM.MC](http://www.usm.mc)



Le syndicat professionnel :

C'est le **rassemblement de tous les syndiqués** d'une branche professionnelle qui agissent **ensemble** pour défendre leurs intérêts de salariés.

- Quels salariés ?

Tous : c'est à dire les femmes et les hommes, jeunes et moins jeunes, ouvriers, employés, techniciens, cadres, fonctionnaires, agents de l'état et de la commune, précaires (Intérimaire, CDD, temps partiel subi, ...) et retraités.

- Son rôle ?

- **Défendre les intérêts des salariés de la profession** et agir pour l'aboutissement de revendications de progrès au travers d'accords et de conventions collectives.
- Dans la fédération USM, solidairement avec les autres syndicats, défendre les intérêts communs (retraite, sécurité sociale, lois sociales, ...)

Le syndiqué :

Ses Droits

- **Participer** à la vie démocratique de son syndicat en :
- **Exprimer son opinion** sur toutes les questions intéressant l'activité du syndicat et concernant la situation des salariés.
- **Décider** avec les autres syndiqués des revendications à poser et des moyens à mettre en œuvre pour obtenir satisfaction.
- **S'informer** régulièrement sur l'activité et la vie de son syndicat.
- **Bénéficier** d'une aide juridique en cas de litige individuel avec son employeur.
- **Bénéficier** des stages de formation syndicale

Ses Devoirs

- **Participer** à la vie collective des syndiqués et aux prises de décision.
- **Etre vigilant** au respect du droit social existant.
- **Faire progresser** le droit social.
- **S'acquitter** de sa cotisation syndicale.

Le syndicat auquel j'adhère est affilié à l'Union des Syndicats de Monaco

L'Union des Syndicats de Monaco c'est quoi ???

L'U.S.M est une **organisation syndicale unique et unitaire** créée le 6 Octobre 1944 qui rassemble plus d'une trentaine de syndicats professionnels. Les syndicats affiliés à l'Union des Syndicats de Monaco sont les suivants :

Agents de l'état et de la commune	Jeux Américains
Agents Hospitaliers	Journalistes
Assainissement	Livre
Audiovisuel	Maintenance SBM
Autobus	Maitrise SBM
Bâtiment	Métaux
Cadres Administratifs SBM	Musée Océanographique
Cadres et Jeux SBM	Nettoyage
Cadres Hôteliers SBM	Office de la Médecine du Travail
Chimie Plastique	Personnels de Sécurité
Commerce	Pompes Funèbres
Concierges et Emp d'immeuble	La Poste
Contrôle et Sécurité SBM	Professions Artistiques
Cuisiniers et Pâtisseries	Routes
Electricité Gaz	Service des Eaux
Employés de Banque	Sun Casino SBM
Employés de Bureau	Techniciens de Spectacles SBM
Hôtels Cafés Restaurants	Télécommunications
Intérieurs Extérieurs SBM	Transports Aériens
Jardins Voirie Egouts	Transports Déménagements
Jeux Annexes SBM	

C'est une organisation :

Indépendante

Indépendance à l'égard du patronat, du gouvernement, des partis politiques afin de défendre les intérêts des salariés

Démocratique

Les adhérents et les syndicats doivent donner leur avis mais aussi contribuer aux décisions pour déterminer des objectifs communs.

Unitaire

La pratique d'un syndicalisme démocratique unitaire et solidaire est bénéfique à tous les salariés en raison de leurs intérêts communs.

A quoi sert la cotisation syndicale ?

Elle est utilisée :

- **En partie pour la vie de la fédération** : Salaires et cotisations sociales, frais de documentations et d'impressions, fournitures, charges locatives, ... ainsi que les frais de prise en charge des syndiqués devant les tribunaux
- **En partie pour l'activité des syndicats professionnels** : Impression de tracts, expédition de courriers, formation syndicale, documentation, ...

Quelques objectifs pour l'USM :

- Maintenir et resserrer les liens de solidarité entre tous les salariés,
- Renforcer et développer les syndicats pour la défense des intérêts professionnels,
- Créer des syndicats dans les secteurs inorganisés,
- Contribuer à la formation syndicale des adhérents,
- Etudier les questions économiques et sociales,
- Coordonner et appuyer les luttes des salariés pour le progrès social.

Dans quels organismes l'USM est-elle représentée ?

- Conseil Economique et Social,
- Tribunal du travail,
- Comités de Contrôle de la Caisse de Compensation des Services Sociaux et de la Caisse Autonome des Retraites,
- Conseil d'administration de l'AMRR et de l'AMSF,
- Office de la Médecine du travail,
- Assedic.
- Accidents du Travail

Dans le cadre de la loi, des représentants de l'USM sont amenés à participer aux commissions :

- paritaires de l'emploi,
- de licenciement (délégué du personnel ou syndical, femmes enceintes, ...),
- de reclassement de salariés déclarés inaptes,
- de classement